

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNEE 1952

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

**AFFAIRES ÉCONOMIQUES,
DOUANES ET CONVENTIONS COMMERCIALES**

Mercredi 2 avril 1952. — *Présidence de M. Rochereau, président.* — Sur la proposition de son Président, la commission a adopté un programme de travail prévoyant, d'une part, l'étude des répercussions de la communauté européenne du charbon et de l'acier ou de toute communauté similaire sur l'économie nationale (industries de transformation et coût des produits) et, d'autre part, l'élaboration d'un plan d'aménagement du territoire orienté sur les possibilités d'implantation d'entreprises industrielles dans les zones rurales où la productivité dégage une main-d'œuvre excédentaire.

Par ailleurs, la commission a décidé de renvoyer à sa prochaine séance l'examen officieux du projet de loi de finances pour l'exercice 1952 (n° 3031 A. N.).

Enfin, le Président a proposé aux membres de la commission d'effectuer, chaque trimestre, des essais de conjoncture économique.

BOISSONS

Mercredi 2 avril 1952. — *Présidence de M. Brousse, président.*

— La commission a entendu un exposé de MM. Boutet, Fraisse et Huc, représentants du Syndicat national des commerçants en vins et spiritueux, sur la situation du marché du vin ainsi que sur la réforme du statut viticole.

Les délégués du Syndicat national ont souligné la menace que faisait peser sur le marché du vin la présence d'un important excédent non assaini et la nécessité d'une prompte réforme du statut viticole permettant de promouvoir l'assainissement et l'équilibre du marché ainsi qu'une politique de qualité. Ils ont insisté sur les difficultés qui résultaient pour le commerce des vins de la politique de restriction de crédits.

Abordant ensuite le problème des exportations, ils ont notamment préconisé la consultation des organisations professionnelles lors de la conclusion des accords commerciaux et l'octroi par la S. N. C. F. de tarifs spéciaux pour les vins exportés par voie ferrée.

La délégation a ensuite répondu aux questions techniques qui lui ont été posées par MM. Claparède, Jean Guiter, Périquier, Boudet et Georges Bernard.

M. Périquier a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 144, année 1952) de M. Claparède tendant à restituer au Service des Alcools les moyens indispensables pour assurer son bon fonctionnement dans le cadre des textes organiques.

DÉFENSE NATIONALE

Mardi 1^{er} avril 1952. — *Présidence de M. Piales, secrétaire.* —

La commission a entendu M. de Maupeou, rapporteur pour avis du projet de loi autorisant la ratification du traité insti-

tuant une communauté européenne du charbon et de l'acier. Il a informé ses collègues que les amendements au projet de loi, déposés par les diverses commissions saisies, avaient été refondus en rédactions communes et qu'il avait l'intention de transformer son amendement, déposé sous le n° 6, en sous-amendement.

La commission a adopté ce point de vue et il a été convenu que, si l'amendement auquel se rapportait ce sous-amendement n'était pas adopté, M. de Maupeou ne reprendrait pas l'amendement n° 6 comme tel.

ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

Mardi 1^{er} avril 1952. — *Présidence de M. Bordeneuve, président.*
— La commission a entendu M. André Marie, Ministre de l'Éducation nationale, venu l'entretenir du problème de la fixation de la date des vacances scolaires.

Le Ministre a très objectivement exposé les différents points de vue en présence : raisons militant en faveur d'un nouvel aménagement des grandes vacances et aussi celles en faveur du maintien du *statu quo*. Le Ministre a conclu en demandant à la commission de bien vouloir lui faire connaître son avis sur cette importante question.

Mercredi 2 avril 1952. — *Présidence de M. Bordeneuve, président.* — La commission s'est réunie en vue de délibérer sur l'avis demandé par le Ministre de l'Éducation nationale, au sujet de la fixation de la date des vacances scolaires.

Après un large débat, elle a adopté la motion ci-dessous :

« La commission de l'Éducation nationale du Conseil de la République, réunie ce jour, mercredi 2 avril 1952, sous la présidence de M. Bordeneuve,

« — se félicite de la consultation demandée par M. le Ministre de l'Éducation nationale aux commissions parlementaires compétentes sur le problème de la date des vacances scolaires,

« — considère qu'en cette matière l'intérêt des écoliers passe avant tout autre et que, notamment, l'on ne saurait, sans apporter un trouble grave à la valeur de l'enseignement, abrégé la longueur de l'année scolaire,

« — estime, toutefois, souhaitable la recherche d'une solution qui arriverait à concilier cette préoccupation primordiale avec les raisons d'ordre climatique, touristique et social qui militent en faveur de l'avancement de la date des grandes vacances,

« — souhaite qu'il ne soit apporté pour 1952 aucun changement aux dispositions en vigueur — maintien de l'expérience tentée dans les Académies de Rennes et de Nancy, *statu quo* dans les autres Académies, et ce, afin d'éviter des perturbations dans les établissements scolaires à la veille des périodes d'examen et de concours universitaires,

« — rappelle qu'elle n'est pas opposée, en principe, à un nouvel aménagement de la date des grandes vacances,

« — demande que soit instituée auprès du Ministre de l'Éducation nationale, une commission consultative chargée d'étudier le problème soulevé et composée de représentants des différents groupements intéressés. »

FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE

Jeudi 3 avril 1952. — *Présidence de M. Dubois, président.* — La commission a désigné :

— M. Plait, comme rapporteur du projet de loi (n° 133, année 1952), adopté par l'Assemblée Nationale, sur l'utilisation thérapeutique du sang humain, de son plasma et de leurs dérivés ;

— M. Mathieu, comme rapporteur du projet de loi (n° 132, année 1952), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif aux radio-éléments artificiels ;

— M. Mathieu pour la représenter au sein de la commission du plan d'équipement d'hygiène sociale.

La commission a ensuite entendu le rapport de M^{me} Delabie sur la proposition de loi (n° 60, année 1952), adoptée par l'Assemblée Nationale, concernant certaines catégories d'aveugles et de grands infirmes.

M^{me} Delabie qui avait, au cours d'une précédente séance, procédé à une très complète analyse du texte considéré, a indiqué à ses collègues les modifications, qu'il serait opportun d'y apporter. Tout d'abord, en ce qui concerne l'article premier, il serait souhaitable de supprimer le membre de phrase rendant la loi applicable aux enfants de moins de 15 ans et d'âge scolaire, car un décret du 14 mars 1952 avait antérieurement résolu cette question.

A l'article 3 ensuite, relatif à l'allocation compensatrice allouée aux aveugles et infirmes exerçant une activité professionnelle, le rapporteur a estimé que le texte de loi eût pu prévoir un encouragement plus efficace au travail.

Après un très large débat, la commission, guidée par le souci de ne pas retarder le vote de la loi en deuxième lecture devant l'Assemblée Nationale, a décidé de s'en tenir à la première modification proposée, et, compte tenu de cette dernière, a, à l'unanimité, adopté le rapport de M^{me} Delabie.

Le Président, au nom de ses collègues, a remercié M^{me} Delabie pour son très important travail.

FINANCES

Mardi 1^{er} avril 1952. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a tenu séance dans la nuit, pour entendre les observations de M. Robert Schuman, Ministre des Affaires étrangères, relatives à l'avis de la commission sur le Traité instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier. Le Ministre a particulièrement insisté sur le fait que l'ajournement de la ratification pour obtenir du Gouvernement qu'il engage des négociations au sujet de la Sarre, provoquerait des réactions de la part des autres signataires en raison du délai qu'exigeraient lesdites négociations. Il a fait valoir également la valeur des garanties que possède actuellement la France en ce qui concerne la Sarre dont le statut ne saurait être arrêté sans notre consentement.

Le Président du Conseil, qui avait demandé à être entendu par la commission, a tenu à rappeler les termes de la déclaration qu'il avait faite à la tribune selon laquelle il n'acceptait pas l'ajournement de la ratification.

Le Ministre des Affaires étrangères a ensuite répondu aux questions que lui ont posées les commissaires et notamment MM. Jean Berthoin, rapporteur général, Courrière, Debû-Bridel, Laffargue, Maroger, de Montalembert, Saller et Alex Roubert, Président. A l'occasion de ces questions, il a précisé la situation juridique actuelle de la Sarre. A la demande de M. Maroger, il s'est engagé à ce que le Gouvernement n'accepte qu'un statut de la Sarre comportant le maintien de l'union économique franco-sarroise et de l'autonomie politique interne de la Sarre.

Après le départ des membres du Gouvernement, la commission a décidé, après scrutin par appel nominal et par 15 voix contre 13 et une abstention, de renoncer à faire jouer la procédure de l'article 61 du règlement.

Ont voté pour : MM. Auburger (délégué : M. Minvielle), Avinin, Jean Berthoin, Boudet, Courrière, Fléchet (délégué : M. Rogier), Lamarque (suppléé par M. Carcassonne), Litaïse (suppléé par M. Laffargue), Minvielle, Pauly, Rogier, Alex Roubert, Saller, Sclafer, Walker.

Ont voté contre : MM. Alric, Armengaud, Bolifraud (suppléé par M. Fleury), Chapalain, Clavier, Debû-Bridel, Lieutaud (suppléé par M. Estève), Maroger, Marrane, de Montalembert, Pellenc (délégué : M. Clavier), Peschaud (délégué : M. Alric), Primet.

S'est abstenu : M. Jacques Masteau (suppléé par M. Maurice).

La commission a ensuite pris en considération une motion de M. Boudet, par laquelle, prenant acte des engagements du Gouvernement, elle décidait d'émettre un avis favorable au projet de loi.

Jeudi 3 avril 1952. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.*

— La commission a décidé, sur le rapport de M. Litaïse, d'émettre un avis favorable à l'adoption des conclusions de la commission de la défense nationale sur la proposition de loi (n° 44, année 1952) relative à la célébration du centenaire de la création de la médaille militaire.

La commission a ensuite entendu les observations de son rapporteur général, M. Jean Berthoin et de ses rapporteurs spéciaux sur les projets de décrets qui lui ont été communiqués en application de l'article 4 de la loi n° 51-1509 du 31 décembre 1951 arrêtant les dispositions financières transitoires applicables à

l'exercice 1952. Ces décrets avaient pour objet d'apporter des dérogations au blocage des crédits prévus par ce texte et par le décret n° 52-224 du 28 février 1952. La commission a également entendu les observations de MM. Boudet, rapporteur spécial du budget de la Guerre et Pellenc, rapporteur spécial du budget de l'Air sur un projet de décret établi en application des dispositions du premier alinéa de l'article 9 de la loi n° 51-29 du 8 janvier 1951.

Enfin, un échange de vues s'est déroulé au sujet d'une circulaire du Ministre du Budget tendant à la réforme de la présentation du budget. Le rapporteur général a précisé le caractère, la portée et l'utilité des dispositions projetées. Le Président a insisté sur le fait qu'il ne s'agissait là que d'une réforme partielle, utile et approuvée par la commission, mais qui ne répondait pas au vœu souvent émis par celle-ci de voir établi le projet de loi organique réglant le mode de présentation du budget prévu par l'article 16 de la Constitution.

M. de Villoutreys a été désigné comme candidat au Comité de Gestion du Fonds de soutien aux hydrocarbures ou assimilés d'origine nationale (art. 2 de la loi n° 51-1508 du 31 décembre 1951).

FRANCE D'OUTRE-MER

Mercredi 2 avril 1952. — *Présidence de M. Henri Lafleur, président.* — En l'absence du rapporteur, la commission a renvoyé à huitaine l'examen de la proposition de loi (n° 97, année 1952) relative à l'Assemblée territoriale des Comores.

Elle a, ensuite, abordé la discussion du rapport de M. Lassalle-Séré sur la proposition de loi (n° 98, année 1952), relative à l'Assemblée territoriale des Etablissements français d'Océanie.

Le rapporteur a fait un tableau de la situation géographique, démographique et politique du territoire et indiqué sur quelles bases il entendait demander des modifications au texte adopté par l'Assemblée Nationale.

Jeudi 3 avril 1952. — *Présidence de M. Henri Lafleur, président.* — La commission a poursuivi la discussion du rapport de M. Lassalle-Séré sur la proposition de loi (n° 98, année 1952) relative à l'Assemblée territoriale des Etablissements français d'Océanie.

Elle a adopté plusieurs amendements au texte voté par l'Assemblée Nationale, notamment une modification au tableau des représentants par circonscriptions électorales et, en ce qui concerne le mode de scrutin, rétabli le panachage et la possibilité, pour les candidats, de présenter des listes incomplètes.

D'autre part, elle a rétabli l'obligation, pour ces mêmes candidats, de savoir lire et écrire le français et de résider depuis au moins 2 ans dans la circonscription où ils se présentent.

Enfin, étant donné l'incertitude de la date du vote définitif de la loi, elle a décidé de ne pas préciser la date des élections, celles-ci devant avoir lieu au plus tard, 3 mois après la promulgation de la loi.

La commission se prononcera sur l'ensemble du texte au cours de sa prochaine séance.

La commission a enfin désigné M. Radius comme rapporteur des projets de loi (n° 150, année 1952) relatif à l'organisation transitoire de la Justice à Madagascar et aux Comores et (n° 156, année 1952) tendant à modifier l'article 253 et à rétablir l'article 394 du Code d'instruction criminelle applicable en A. O. F. et au Togo.

MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

Mercredi 2 avril 1952. — *Présidence de M. Pouget, président.*

— La commission a entendu, tout d'abord, M. Gallienne, Délégué général de l'Union routière, sur la position de cet organisme vis-à-vis du rapport établi par M. Bichet et relatif à la réorganisation des transports ferroviaires et routiers.

Après avoir déclaré que le drame du déficit actuel de la S. N. C. F. (qui existait, d'ailleurs, avant 1939) n'était plus à l'échelle humaine et qu'il n'y avait pas d'opposition irréductible entre le rail et la route, M. Gallienne a tenu à souligner que, si la situation de l'industrie automobile française était encore florissante, par contre le parc routier de notre pays n'avait augmenté que de 7 % depuis 1938, alors que celui des U. S. A. avait progressé de 60 %, celui de l'Italie de 45 % et celui de la Grande-Bretagne de 27 %.

Il a mis en garde ses auditeurs contre une emprise totale de la S. N. C. F. sur l'organisation des transports, ce qui risquerait d'installer sur la route les défauts sévissant actuellement sur le rail.

Abordant les articles mêmes du projet de loi, le délégué général de l'Union routière a examiné le *problème des gares-centres*, en insistant sur l'importance de cette réforme qui conditionnera, dans l'avenir, le transport français ; il a déclaré que ce qui avait fait, selon lui, l'armature solide du corps des « cheminots », c'était l'octroi d'avantages sociaux considérables. Les articles 10 et 11 du projet lui ont semblé peu susceptibles de résoudre le déficit financier de la S. N. C. F., transférant simplement à la charge de l'Etat ce qui l'était à celle de la S. N. C. F. Il a insisté sur l'économie qui résulterait, pour la nation, de la *suppression des passages à niveau* sur les routes au trafic le plus intense, en s'appuyant sur l'exemple précis de Vermenton-Lucy (R. N. 6).

M. Gallienne a critiqué les termes de l'article 13, relatif au fonds de commerce des transports routiers et pensé que le décret du 14 novembre 1949 était infiniment plus souple, en particulier en ce qui concerne le statut de cette profession.

Parlant du *fonds d'investissement routier*, le Délégué général de l'Union routière a signalé les dangers du texte déposé actuellement devant la Commission des finances de l'Assemblée Nationale, réduisant pratiquement de 27 à 5 milliards les crédits du fonds pour l'année 1952, alors que les techniciens des travaux publics évaluent à 1.000 milliards les sommes nécessaires à la route française dans les cinq années à venir.

Il s'est élevé contre la modification de la définition du transport privé, proposée par l'article 17 du projet de loi et contre la limite des 100 kilomètres de l'article 19.

Il a terminé en attirant l'attention des commissaires sur le danger représenté par les « filiales » de la S. N. C. F. et des entreprises ferroviaires européennes en général et sur la nécessité de réformer l'organisation actuelle du Conseil supérieur des Transports, beaucoup trop important à son gré.

* * *

A M. Aubert posant le problème de la coordination tarifaire, M. Gallienne a répondu qu'il importait, avant tout, d'opérer une

discrimination rigoureuse entre les lignes principales et les lignes affluentes, en rasant porter sur celles-ci un effort d'économie et de modernisation.

A M. Bertaud l'interrogeant sur les zones de désertion, nées de l'abandon des voies ferroviaires dans certains départements français, M. Gallienne a déclaré que, selon les études faites par l'Union routière dans le Lot et la région des Ségalas, l'automobile avait, au contraire, mis un terme à l'exode rural.

* * *

Le Président a attiré, ensuite, l'attention de ses collègues sur la discussion prochaine en séance publique du rapport de M. Aubert (n° 151, année 1952) sur la proposition de résolution de M. Pellenc relative à *l'exploitation des lignes d'intérêt secondaire de la Société Nationale des Chemins de fer Français*.

M. Aubert a précisé les raisons qui l'avaient amené à modifier le texte même de la résolution présentée par M. Pellenc et les membres de la sous-commission des entreprises industrielles nationalisées, tout en respectant l'esprit du débat qui s'était instauré au sein de la commission des moyens de communication, lors de sa séance du jeudi 20 mars.

M. Boisrond a déclaré qu'il préférerait les termes de la proposition de résolution de M. Pellenc et le Président a pensé qu'il valait mieux, comme l'avait décidé la commission, s'en tenir à ce texte. Le rapporteur s'est engagé à défendre ce point de vue en séance publique, en reprenant le texte de M. Pellenc dans un rapport supplémentaire.

PENSIONS (PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES ET VICTIMES DE LA GUERRE ET DE L'OPPRESSION)

Jeudi 3 avril 1952. — *Présidence de M. Gatuing, président.* — La commission a entendu M. Temple, Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, accompagné de M. Perriès, Directeur des Pensions et du Personnel au Ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, sur la situation créée par la pénurie en personnel pour la liquidation des droits de

pensions en instance. A la suite des exposés du Ministre et de M. Perriès et de leurs réponses aux questions qui leur ont été posées, en particulier par MM. Auberger, Giaucque et de Bardonnèche, la commission a adopté la motion suivante :

« La commission des Pensions du Conseil de la République, après avoir entendu les déclarations du Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre et du Directeur du Personnel du Ministère des Anciens Combattants, a pris acte des résultats favorables de la décentralisation des services de ce Ministère et de leur régionalisation.

« Elle recommande avec insistance au Ministre de poursuivre l'application de cette méthode et de mettre en action, compte tenu de la situation morale et matérielle du personnel, tous les moyens qui lui permettront de parer à la pénurie des services et d'activer au maximum la liquidation des nombreux dossiers de pensions actuellement en instance. »

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Judi 3 avril 1952. — *Présidence de M. Delfortrie, président.* — La commission a poursuivi l'étude de différentes questions se rapportant au projet de loi de finances pour l'exercice 1952 (n° 3031 A. N.).

Elle a adopté les conclusions de M. Armengaud sur la protection du stock-outil et les modifications apportées à la législation fiscale en matière d'amortissements accélérés.

RECONSTRUCTION ET DOMMAGES DE GUERRE

Judi 3 avril 1952. — *Présidence de M. Paumelle, vice-président.* — Les commissaires ont procédé à un échange de vues sur le projet de loi de Finances pour l'exercice 1952 (n° 3031 A. N.).

Après avoir pris connaissance des protestations des associations de sinistrés et de l'Union nationale des Associations familiales, la commission a décidé de demander des précisions au Ministre de la Reconstruction quant aux modalités d'application envisagées pour ce projet de loi.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Mercredi 2 avril 1952. — *Présidence de M. Abel-Durand, président d'âge.* — La commission a approuvé les rapports de M. Menu favorables à :

1° La proposition de loi (n° 73, année 1952) tendant à supprimer la condition de résidence exigée pour l'éligibilité aux conseils de prud'hommes par l'article 23 du Livre IV du Code du Travail ;

2° Le projet de loi (n° 105, année 1952) tendant à modifier l'article 30 du Livre IV du Code du Travail relatif aux élections prud'homales.

Puis, elle a approuvé le rapport de M. Menu concluant à l'adoption du projet de loi (n° 106, année 1952) tendant à modifier l'article 67 *a* du Livre IV du Code du Travail, dans le texte proposé par M. Delalande.

A propos du rapport de M. Tharradin sur la proposition de loi (n° 72, année 1952) tendant à commémorer l'armistice du 8 mai 1945, il a été décidé que, si le 8 mai devenait fête nationale et jour férié, il conviendrait de l'assimiler, en ce qui concerne la réglementation du travail et le paiement des heures perdues, aux fêtes légales normales et non au 1^{er} mai.

Enfin, la commission a chargé M. Méric de rapporter ses propositions de résolution :

— (n° 89, année 1952) tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi permettant d'accorder aux veuves de guerre le bénéfice du cumul de leur pension avec l'allocation temporaire aux Vieux ;

— (n° 90, année 1952) tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi permettant d'accorder le bénéfice de l'allocation aux vieux titulaires d'une pension de réversion dont le montant est inférieur à celui de l'allocation temporaire.